



Evénement

Logement

Après la trêve, le retour des expulsions et de la controverse

La reprise de l'éviction locative a donné lieu à un débat à l'Assemblée.

Par Tonino SERAFINI
mercredi 16 mars 2005

Habilement joué. A l'occasion de la fin de la trêve hivernale, le groupe communiste à l'Assemblée nationale a profité de sa «niche» parlementaire pour présenter hier une proposition de loi visant à lutter contre l'exclusion sociale. Intitulé «Droit de vivre dans la dignité», ce texte prévoyait notamment l'interdiction des expulsions de locataires confrontés à des difficultés économiques et sociales. Idem pour les coupures d'eau ou d'électricité. *«Le droit au logement et à disposer d'une fourniture en énergie et en eau ne peut pas être humainement opposé au droit de propriété qui autoriserait les expulsions»*, a lancé le député Jean-Claude Sandrier (PC-Cher), qui présentait le texte.

Cette proposition de loi jugée *«démagogique»* par l'UMP et le gouvernement, a néanmoins semé un réel embarras dans les rangs de la droite. Les expulsions locatives qui plongent des familles et des individus dans l'extrême précarité sont de plus en plus dénoncées par les associations impliquées dans la lutte contre l'exclusion. Depuis longtemps, le Secours catholique, Emmaüs, le Samu social ou les organisations de défense des locataires mettent en exergue l'aberration : des familles avec enfants sont expulsées d'un logement à 700 euros par mois, pour être hébergées dans plusieurs chambres d'hôtel. La note (2 000 à 3 000 euros par mois) étant acquittée par les services sociaux. Ces mêmes associations dénoncent la flambée des loyers et la difficulté des familles modestes à trouver un logement à portée de leurs revenus. Parfois, la cherté du loyer entraîne l'impayé, notamment quand le ménage est confronté à une baisse de ses ressources (perte d'emploi, maladie, divorce...).

Conscient du problème, le ministre Jean-Louis Borloo avait annoncé, en mai 2004, un moratoire des expulsions pour le locataire de bonne foi. Celui-ci peut garder son logement s'il s'engage à reprendre le paiement de son loyer, l'Etat se remettant à verser les allocations logement. Problème : ces mesures sont confinées au seul parc HLM (4 millions de logements), ce qui laisse de côté les locataires du parc privé (5 millions de logements). Autre difficulté, la notion de locataire de bonne foi est très incertaine. Les bailleurs sociaux concèdent au compte-gouttes des protocoles de maintien dans les lieux. Enfin, même armés de la meilleure volonté, nombre de locataires ne sont pas en mesure de reprendre le paiement d'un loyer en raison de ressources minimales ou de surendettement. Ce que n'ignorent pas les élus confrontés localement à ces problèmes. *«Nous partageons vos préoccupations*, a lancé hier au groupe communiste Patrick Ollier (UMP-Hauts-de-Seine). *Mais le contenu de votre proposition est démagogique.»* L'examen de la proposition de loi du groupe communiste a été rejeté.

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=282833>